

REGLEMENT DE JEU

« CONCOURS RICA LEWIS / SMARTPHONE »

Article 1 : La Société organisatrice

La Société Anonyme RICA LEVY INTERNATIONAL, au capital social de 3.500.000,00 euros, inscrite au RCS de GRASSE sous le numéro B 341 159 507, ayant son siège social à 06513 CARROS, Lotissement Industriel de Carros, 1^{ère} avenue, 6001m, BP151, organise du 15 janvier 2022 au 30 avril 2022 sur son site internet, www.ricalewis.com ainsi qu'auprès des distributeurs de la marque, un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « Rica Lewis / Smartphone ».

Ce concours aura lieu en France métropolitaine, Corse et Monaco.

Article 2 : Les participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse ou Monaco, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, de leur famille, ainsi que ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception/réalisation du jeu. Ne peuvent participer au jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que les mandataires sociaux et employés de RICA LEVY INTERNATIONAL, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle.

La participation est limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse).

La société RICA LEVY INTERNATIONAL se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent bien aux conditions stipulées ci-dessus.

Article 3 : Les conditions de participation

Ce concours est annoncé sur les étiquettes figurant sur les produits Rica Lewis.

Pour participer à ce concours, il suffit d'acheter un des produits porteur de l'offre et de s'inscrire sur le site web dédié au jeu : www.ricalewis.com/jeusmartphonejeans en téléchargeant le ticket de caisse ou l'email de confirmation de commande justifiant de l'achat du produit porteur entre le 15 janvier et le 30 avril 2022.

Article 4 : La détermination des gagnants

Les gagnant des 5 lots mis en jeu seront définis de manière informatique, aléatoirement, dans les 8 jours suivant la fin du concours.

Article 5 : La dotation

5 lots sont mis en jeu :

5 smartphone (PVC unitaire moyen 300€ TTC)

Les lots ne peuvent être perçu sous une autre forme que celle prévue au présent règlement et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces. Le lot nominatif n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

RICA LEVY INTERNATIONAL SA ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement de l'information au gagnant.

Le lot sera expédié par la société organisatrice au gagnant à l'adresse qu'il aura lui-même complétée. Si le lot est retourné à la société avec l'une des mentions de non distribution de La Poste, il sera définitivement perdu et la société organisatrice en disposera à sa guise. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable des problèmes d'acheminement et/ou de difficultés dans la distribution du courrier par La Poste.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société organisatrice

de ce tirage au sort n'est pas responsable en cas de mauvais acheminement du courrier.

Article 6 : Contrôle et réserve

Ce règlement sera envoyé à toute personne qui en fera la demande, en ayant notée lettre « R » sur l'enveloppe à l'adresse du concours :

CONCOURS RICA LEWIS / SMARTPHONE

Rica Levy International SA

Lotissement Industriel de Carros

1^{ère} avenue

6001 m

BP151

06513 CARROS CEDEX

Le règlement s'applique à tout joueur qui participe au jeu sur le site internet www.ricalewis.com/jeusmartphonejeans. RICA LEVY INTERNATIONAL se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Tout joueur sera réputé avoir acceptée ce règlement du simple fait de sa participation au jeu, et ce à compter de la date d'entrée en vigueur.

RICA LEVY INTERNATIONAL ne saurait être tenue responsable en cas de dommages de nature corporels causés par l'utilisation de la dotation.

RICA LEVY INTERNATIONAL se réserve la faculté, de plein droit, d'interrompre le jeu, à tout moment, sans préavis et sans avoir à en justifier. En ce cas, sa responsabilité ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les joueurs ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

RICA LEVY INTERNATIONAL se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le tirage au sort, l'interprétation ou l'application du règlement.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements concernant les gagnants, avant l'attribution des prix. En particulier, les gagnants pourront être tenus de prouver qu'ils étaient âgés de plus de 18 ans au jour de leur participation sous peine d'annulation de leur cadeau. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application directes sont tranchées par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Article 7 : Remboursements

Le remboursement de la connexion Internet est calculé sur la base de trois minutes de communication (soit 0,078€ TTC la minute pour une participation par Internet). Ces demandes de remboursement devront obligatoirement être faites dans une période de 60 jours au plus tard suivant la fin du jeu concours cachet de la poste faisant foi, en écrivant à Rica Levy International SA, CONCOURS RICA LEWIS SMARTPHONE, Lotissement Industriel de Carros, 1^{ère} avenue, 6001 m, BP151, 06513 CARROS CEDEX, accompagné obligatoirement des pièces suivantes pour être considérée comme valable :

- relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- justificatif d'identité (copie de carte d'identité ou du passeport),
- justificatif de domicile (copie de facture EDF-GDF ou de France Télécom),
- facture originale détaillée de l'opérateur téléphonique, en précisant la date et l'heure de la communication étant considéré que cette facture doit impérativement être au nom du justificatif d'identité.

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une quelconque anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur

d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux sessions de jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Ces données seront vérifiées par la société.

Pour les demandes de règlement, les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur à toute personne qui en ferait la demande écrite.

Rica Lewis est une marque déposée de Rica Levy International.

© 2022 Rica Levy International – tous droits réservés